



PROCES-VERBAL No 10
Séance du Conseil communal
Lundi 2 juillet 2018 à 20h.

Présidence : M. Christian MONGENET, Président
Procès-verbal : Mme Monique ROBIN, Secrétaire

ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal No 9 de la séance du 18 juin 2018
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications du Bureau
5. Préavis municipal
 - 03-2018 : Adoption du plan de quartier Sud Village
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la séance à 20h., salue les Conseillers, la Municipalité, la presse et le public et dit que le Conseil a été valablement convoqué le 20 juin 2018.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, il ressort que 40 Conseillers sont présents.

Excusés: Mmes Martine Blauth, Corinne Savioz Germain, MM. Frédéric Ansermet, Luc Allaire, Pascal Jotterand.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger et délibérer, le Président ouvre la séance.

2. Approbation du procès-verbal N° 9 de la séance du 18 juin 2018

Le Président remercie la secrétaire d'avoir fait le procès-verbal très rapidement.

M. Steve AESCHLIMANN, page 56 en haut, souhaite la modification suivante de ses propos :«... comprend des explications de la Municipalité que ce n'est pas le PALM qui oblige à la densification mais la LAT et que sortir du PALM ne changerait rien,...» au lieu de *...relève que le problème n'est pas le PALM mais la loi qui oblige à la densification,....*

M. Christian STAEHLI, page 52 point 7 sécurité sociale, ligne 7, dit qu'il est Vice-président de l'association « La Vie d'Ici » et demande que « *Président* » soit remplacé par « Vice-président ».

M. Cyril DUC, page 56 point 11, demande qu'il soit rajouté à son intervention que le Président a refusé de donner la parole à M. le Syndic pour une réponse et qu'il n'a pas pu remettre son document au Bureau au motif qu'il s'agissait d'affaire privée.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal No 9 de la séance du 18 juin 2018 avec les corrections ci-dessus est accepté par 38 voix et 2 abstentions.

Le Président remercie son auteur.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. Reto DORTA reproche au Président d'avoir levé la séance précédente sans demander si quelqu'un voulait encore la parole c'est pourquoi il souhaite que le point 7 soit déplacé directement après le point 4. Il ajoute qu'il voudrait bien savoir pourquoi il y a une telle précipitation dans l'élaboration du plan de quartier « Sud Village ».

Le Président dit que la réponse à cette question se fera lors du débat qui suivra, précise que lors de la séance précédente, la parole était toujours ouverte mais qu'aucune main n'étant levée, la discussion a été close.

M. Reto DORTA revient sur la séance précédente levée dans la précipitation, prétend que le public est parti très vite et qu'il n'est certainement pas le seul à avoir été contrarié.

Le Président propose un nouveau point 5 avec pour titre :

Préambule sur le sujet 03-2018 concernant la précipitation

Résultat du vote à main levée :

Le conseil communal refuse l'ajout d'un nouveau point 5 par 15 voix

11 voix l'acceptent, 14 abstentions.

La modification n'étant pas acceptée, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

4. Communications du Bureau

Le Président annonce la démission de la Commission des finances de M. Alexandre BUVELOT, lit sa lettre et informe qu'il y aura l'élection d'un nouveau membre pour cette Commission lors de la prochaine séance du Conseil.

Le Président annonce également la démission avec effet immédiat de M. Pascal JOTTERAND, lit sa lettre et informe de l'assermentation d'un nouveau Conseiller lors du prochain Conseil.

5. Préavis municipaux

03-2018 : Adoption du plan de quartier Sud Village

Le Président dit que tous les documents sont arrivés et annonce qu'un des rapports est sans signature.

M. Cyril DUC demande si le rapport de majorité de la Commission ad hoc a changé depuis la réception par les Conseillers.

Le Président répond que non et donne la parole au rapporteur de la majorité de la Commission ad hoc.

M. Mathieu THIBAUT, rapporteur de la majorité de la Commission ad hoc, fait un résumé précisant que selon cette Commission, la densité doit être revue à la baisse puis il lit les conclusions.

Le Président explique que dans une Commission, il doit y avoir un Président et un Rapporteur nommés et clairement indiqués, que le rapport de la Commission ad hoc de majorité n'est pas recevable car l'amendement n'est pas précis ni sur les points concernés, ni sur la volonté de la Commission, de ce fait, la votation sur le plan de quartier « Sud Village » est repoussée à date ultérieure.

M. Philippe PETIGNAT se dit étonné par la décision d'ajournement prise et qu'il aurait voulu que la Commission soit informée directement pour pouvoir apporter les modifications convenant au règlement et à la procédure.

Le Président explique qu'il a reçu le rapport dans un courriel le jeudi 28 juin à 18h., qu'il l'a immédiatement transmis par courriel, la Secrétaire le vendredi pour les Conseillers qui reçoivent par poste, et comme aucun Président de Commission n'était indiqué, il ne lui était pas possible de le contacter pour apporter les corrections nécessaires.

M. Cyril DUC souligne que toutes les explications de rédaction d'un rapport avaient été données par le Président lors de la discussion sur la détermination de la Municipalité au sujet de la PRM, un des rapports n'étant déjà pas conformes.

M. Jean-Claude ROCHAT se dit stupéfait et trouve scandaleux que le Bureau fasse déplacer la Municipalité, les Conseillers et des citoyens alors qu'il sait déjà que le sujet ne sera pas débattu en séance de Conseil.

Le Président dit que la décision a été prise l'après-midi-même après discussion avec Mme la Préfète Andrea ARN.

M. Philippe HIRSIGER dit qu'il ne connaît pas toutes les procédures et qu'il aimerait des mesures claires afin que tout soit fait en ordre dorénavant.

Le Président explique que la Commission avait demandé si elle pouvait lui soumettre son document avant la rédaction définitive, chose qu'elle n'a pas faite et que les délais étaient comme pour les autres préavis, pas plus courts.

Mme Catherine RODRIGUES souhaiterait qu'il y ait discussion sur ce sujet très complexe.

Le Président dit que le vote ne se fera pas cependant qu'il sera répondu aux questions.

M. Reto DORTA salue la décision et le courage de l'avoir prise car il s'agit d'un sujet important. Il salue également le travail de la Commission ad hoc qui a fait un rapport original mais pense qu'un tel sujet ne peut se traiter en trois séances de Commission mais en vingt, qu'une telle étude ne peut se faire vite et dans la précipitation. Il ajoute qu'un sujet ayant des millions en jeu ne doit pas être bâclé et que malgré un gros travail, un seul point sur quatre a été traité. Il souhaite qu'il y ait suffisamment de temps pour réfléchir bien et faire un travail sérieux, que les Conseillers ont été élus pour cela.

Le Président dit que les points obscurs seront expliqués.

M. Martin ZWAHLEN ajoute qu'il pense comme M. Reto DORTA et que toute base légale doit avoir la forme. Il demande s'il y a déjà une date arrêtée pour la votation sur ce sujet.

Le Président répond qu'éventuellement à la séance d'octobre. Il ajoute que lorsque la Commission n'arrive pas remettre son rapport dans les temps, elle informe le Président qui peut alors annuler le Conseil et qu'il est à disposition pour renseigner si nécessaire.

M. Philippe PETIGNAT dit qu'il respecte la décision et demande si on peut parler de la Commission des finances.

Le Président répond que les rapports restent valables et que du temps sera redonné pour chercher dans le règlement de quartier ce qui doit être modifié.

Mme Catherine RODRIGUES relève la citation du BAMO qui dit que de nouveaux projets pourraient être rapidement déposés donc, elle voudrait savoir qu'elle est l'étape suivante et s'il y aura plus ou moins d'emplois. Elle ajoute qu'elle n'a pas compris les annexes du rapport de minorité de M. Gérard ROBIN.

Le Président répond que si le plan de quartier est refusé, alors la zone industrielle restera.

M. Robert CHEVALIER répond que M. Alexandre Budry du BAMO a informé que les propriétaires ont des contacts et que si leurs projets de logements sont retardés en permanence, ils pourraient abandonner.

M. Salvatore GUARNA explique que le Canton a exigé la garantie d'au moins 300 places de travail dans les projets de construction.

M. Robert CHEVALIER ajoute qu'il n'y a presque plus d'activités dans les bâtiments et que de plus, ils sont vétustes.

M. Cyril DUC relève que certains rapports ont été acceptés, un pas, il demande s'il est possible dès lors qu'il y ait des changements dans les projets.

Le Président répond qu'en cas d'un moindre changement dans le préavis, tout doit être repris au début et les rapports produits aujourd'hui ne sont plus valables.

M. Etienne FREYMOND relève que la Municipalité prend à nouveau trop part dans ce projet, qu'elle ne doit pas défendre les intérêts de privés comme le stipule l'arrêt du Tribunal Fédéral.

M. Salvatore GUARNA rétorque que tout le monde a compris mais que les propriétaires ne peuvent pas défendre un plan de quartier.

Mme Nicole HEUSCH dit à M. Robert CHEVALIER que les industries sont donc possibles et voudrait savoir si à force d'attendre, les propriétaires n'abandonneraient pas.

M. Robert CHEVALIER répond que les propriétaires peuvent déposer un projet quand ils le souhaitent, qu'il n'y a pas de délai.

M. Philippe HIRSIGER se dit content de ne pas être à la place de la Commission des finances mais que selon lui, il manque l'analyse d'un point de vue financier faite par des structures extérieures professionnelles car il prétend que ce n'est pas évident sans outil.

M. Eric LINN répond que la question a été mise sur la table et des offres ont été faites, cependant, personne n'a le pouvoir de déterminer si des familles vont venir ou pas et pour éviter d'être noyé dans les chiffres, la décision a été de ne pas demander de rapport. Il n'y a aucun moyen de connaître à l'avance si les nouveaux habitants seront contributeurs

d'impôt ou pas, chose plus probable avec des locataires, les propriétaires ayant des hypothèques. Il ajoute que les bâtiments sur place actuellement sont en sursis et doivent être détruits, que s'il y a de la population, il y aura des revenus, ce qui n'est pas certain avec des industries, mais en contrepartie, il n'y aura pas le besoin d'école.

M. Jean-Claude ROCHAT a le sentiment que c'est mission impossible pour la Commission et lit un extrait du rapport de majorité : *« A ce titre, donc, la commission ad hoc salue la proposition des propriétaires (bâtiments plus bas) faite par l'intermédiaire du BAMO mais considère que le plan de quartier projeté correspond à celui d'un développement urbain qui est en contradiction avec le village de Tolochenaz dont le développement harmonieux appelle à une densification plus douce et des gabarits moins élevés. »*. Il ajoute que cet ensemble de constructions sera plus grand que le Tolochenaz actuel et qu'à la lecture de tous les textes et documents techniques, il y a clairement une vision immobilière plutôt que l'histoire du village correspondant plus à la banlieue de Morges qu'à l'agrandissement de Tolochenaz. M. Jean-Claude ROCHAT souhaite un projet politique pour le village plutôt qu'immobilier et pense que la seule solution à ce stade est que la Municipalité retire le préavis.

M. Eric LINN comprend les constatations de M. Jean-Claude ROCHAT cependant la question est : *« veut-on des industries ou des habitations ? »*. Il précise que ce projet a passé dans les différents départements, que les bâtiments actuels sont vétustes et doivent être démolis, que c'est un projet public et pas privé et que ce report engendre un manque pour Tolochenaz de CHF 5,7 millions. Il explique que la taxe sur la plus-value foncière issue de la LAT avec effet rétroactif va être mise en place au 1^{er} septembre 2018 et qu'en cas d'acceptation de ce préavis avant cette date, permettant aux propriétaires de ne pas la devoir, ils étaient d'accord de reverser une partie de cette économie à la Commune.

M. Reto DORTA relève les remarques de MM. Philippe HIRSIGER et Jean-Claude ROCHAT qui prétendent que cette étude est impossible pour la Commission et pense que c'est peut-être également impossible pour la Municipalité, qu'il faudrait des professionnels et que la Municipalité, par souci de démocratie, ne doit pas prendre la place du Conseil, organe législatif. Il souhaite que si le Conseil l'estime nécessaire, le préavis fasse l'objet d'études financières et que la Municipalité ne s'engage pas pour les propriétaires. Il revient sur l'offre des propriétaires de CHF 5,7 millions et dit qu'avec une telle proposition, il ne faudrait pas entrer en matière et soupçonne qu'il y ait d'autres propositions pour faire accepter ce projet.

Le Président rappelle que le Conseil n'est pas un organe législatif mais délibérant.

M. Robert CHEVALIER répond qu'il n'est pas d'accord et que tout a été fait d'une manière correcte, qu'un rapport a été déposé avec des remarques et qu'il y a sept ans de travail.

M. Eric LINN répond qu'à la question financière, un préavis peut être fait pour l'étude d'un projet financier mais que le plan de liquidités est déjà fait, les propriétaires ont déjà bloqués les fonds. Concernant les CHF 5,7 millions, il répond qu'ils sont à prendre ou à laisser.

M. Pierre DUCRET répond à M. Jean-Claude ROCHAT que la discussion a été politique puisqu'il est souhaité que le village reste un village d'où l'amendement et ajoute qu'il était impossible de présenter un Président et un Rapporteur.

Le Président précise que selon le règlement, la Commission doit les nommer.

M. Pierre DUCRET rétorque qu'une suspension de séance aurait permis de nommer un Président et un Rapporteur et relève que *« ne devrait pas »* est une erreur de plume, qu'il aurait été simple de tout corriger pour aboutir à un vote sur ce préavis.

Le Président répond qu'il fallait davantage de précisions pour l'amendement telle que où dans le règlement, à quelle page et quels termes il fallait modifier, faute de quoi le vote aurait pu être annulé selon Mme la préfète Andrea ARN et que les conclusions ne peuvent être modifiées, même pas le chiffrage, et doivent être soit acceptées, soit refusées.

M. Martin ZWAHLEN se dit dérangé par le discours de M. Reto DORTA et prétend que le rapport a été étudié d'une façon politique. Il considère que dans les Commissions, chacun y met du sien, qu'il n'est pas possible d'estimer ce qu'il se passera dans vingt ans mais que

les impôts ne seront absolument pas augmentés ceci grâce au nouveau plan de quartier, bien au contraire, que tout ira mieux et il ne veut plus ce genre de discours.

M. Mathieu THIBAUT répond qu'effectivement c'est politique, qu'il faut voter blanc ou noir sans alternative. Il ajoute que lors des rencontres, le BAMO a affirmé qu'il était possible de baisser les gabarits, qu'il y a des possibilités de négociation avec les propriétaires pour correspondre à la volonté des Tolochinois et que la Commission de majorité souhaite que le quartier devienne des habitations. Il demande un nouveau préavis à la Municipalité avec un projet modifié, que les hauteurs soient définies par des spécialistes et pas par la Commission et que tout soit repris à zéro.

M. Pierre DUCRET ajoute que la volonté de chacun est de ne plus vouloir de la zone industrielle mais de vouloir des habitations, ceci est une volonté claire.

Le Président répond qu'il a tout à fait compris cette volonté mais que cette façon de faire n'est pas légale et que la Municipalité peut très bien retirer le préavis.

M. Eric LINN affirme que le travail de négociation n'est pas du ressort des Commissions et que les services de l'Etat aident d'une façon gratuite. Il aurait été bien que ce projet passe avant la mise en œuvre de la taxe et ajoute que les propriétaires avaient accepté des modifications mais pas des négociations.

M. Jean-Claude ROCHAT précise que ce n'est pas le rôle de la commission de négocier mais l'expression de sentiments que la Municipalité doit prendre en compte. Il ajoute qu'il a un total respect pour le travail exécuté mais que l'aspect politique doit être quantifier selon la volonté du Conseil. Il pense que la Municipalité doit retirer le préavis et revenir avec un projet correspondant à la volonté des Commissions.

Le Président informe que le préavis 03-2018 est en stand by.

M. Salvatore GUARNA dit que la discussion a été intéressante et variée mais que la Municipalité doit se concerter pour une éventuelle révision du préavis selon ce qui vient d'être développé et ajoute que ce grand projet a été poussé pour validation avant le 1^{er} septembre 2018 afin que les propriétaires n'aient pas à payer la taxe, leur permettant ainsi d'en verser la moitié de sa valeur à la Commune.

6. Communication de la Municipalité

M. Salvatore GUARNA donne réponse à M. Cyril DUC et M. Gérard ROBIN concernant la facture de l'embrayage et dit qu'il y avait plusieurs autres réparations dans le prix.

M. Salvatore GUARNA explique que suite aux oppositions, les travaux de la route de la Gare seront à nouveau mis à l'enquête car il y a trop de modifications mais que la piste cyclable sera accordée par dérogation dans le cadre du PALM.

M. Olivier JEANNERET confirme ce qui a été lu dans les journaux et dit qu'une étude d'implantation de la nouvelle caserne des pompiers SIS Morget est en cours incluant la possibilité de venir dans les bâtiments des TPM au chemin des Saux.

7. Divers et proposition

M. Reto DORTA revient sur les propos de MM. Robert CHEVALIER et Martin ZWAHLIN l'accusant de « dénigrer » et précise qu'il n'a jamais dit ça, qu'il a plutôt parlé de « dépassement » et qu'il ne voulait offenser personne estimant qu'il n'y a pas de honte à être dépassé, seulement si on le cache.

M. Reto DORTA explique au Conseil un accident qui s'est produit le 5 mai avec un bus des MBC qui a traversé, seul, le chemin du Saux, pour venir s'arrêter contre un arbre qui a été fortement endommagé. A l'intérieur du garage, le chauffeur avait quitté le bus, le moteur en marche. Il s'est mis en route, a détruit au passage la porte du dépôt. Même pratique dernièrement, vidéo à l'appui. Il aimerait savoir qui va payer tous ces frais, sachant que la Commune participe au déficit. Il ajoute qu'au moment de la mise à l'enquête, il était contre cette construction, opposition qu'il avait alors retirée suite aux garanties des mesures prises pour éviter les accidents, visiblement ce n'est pas vraiment maîtrisé.

M. Robert CHEVALIER répond que des assurances prendront tout en charge, que lorsqu'on est en politique, on a des droits et des devoirs et qu'un avocat travaillant avec beaucoup de communes a rendu les Municipalités attentives à certains détails.

M. Cyril DUC revient sur sa requête de remboursement des frais occasionnés suite aux recours jusqu'au Tribunal Fédéral estimant que ces actions défendaient une partie de la population.

M. Etienne FREYMOND s'adresse au Syndic, dit qu'il y a eu des vols de moteurs de broche au refuge des Bougeries et que le remplacement des objets volés est aux frais de la commune. Il propose que quelqu'un contrôle que tout soit en ordre, qu'une caution soit demandée et qu'elle ne soit rendue qu'après contrôle estimant qu'il n'est pas correct que les citoyens paient.

M. Salvatore GUARNA répond que des dispositions ont été prises, les moteurs de broche sont rangés depuis dans une armoire à clef alors qu'il n'y avait eu aucun problème depuis vingt ans.

M. Hugues SALOME revient sur les propos de M. Steve AESCHLIMANN et prétend que la LAT n'oblige en rien les constructions, c'est plutôt l'objectif de densification du PALM.

M. Eric LINN explique que la deuxième partie est discutable, la loi dit qu'il faut densifier les centres et qu'en faisant partie du PALM, Tolochenaz appartient à un centre à densifier.

M. Pierre-François DUC demande quand la bâche trompe-l'œil installée sur la ferme au milieu du village sera enlevée étant donné que la votation a eu lieu depuis longtemps.

M. Etienne FREYMOND annonce que l'entreprise Sogetri (centre de tri) au chemin du Saux vient de signer un nouveau bail avec les caves Cidis.

M. Salvatore GUARNA répond que si « Sud Village » se fait, Cidis sera libre de transformer cette surface.

M. Reto DORTA souhaiterait que des moyens soient mis en place pour que les déchets de Sogetri, par journée de bise, ne volent pas alentour.

M. Gérard ROBIN ajoute que certainement l'entreprise Cidis pourrait modifier l'allure de son terrain loué à Sogetri, cependant, elle ne fait pas partie du plan de quartier « Sud Village ».

M. Salvatore GUARNA approuve, cette parcelle n'est pas dans le plan de quartier.

M. Hugues SALOME revient sur la demande de Cyril Duc pour le remboursement des frais de recours estimant qu'ils auraient pu être évités si les choses n'étaient pas allées si loin.

Le Président répond que le sujet est à voir directement avec la Municipalité.

Mme Catherine RODRIGUES revient sur les pompiers qui cherchent des locaux et pourraient s'installer dans les locaux des MBC et demande si le déménagement de Friderici sur une parcelle à Tolochenaz est toujours d'actualité.

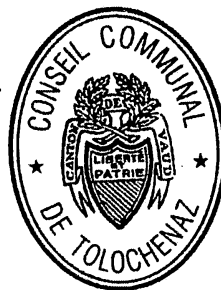
M. Salvatore GUARNA répond que l'entreprise Friderici souhaite effectivement venir sur parcelle 82 mais devra soumettre un projet avant toute acceptation.

Le Président annonce que le prochain Conseil sera le 29 octobre 2018 et lève la séance à 21h.43.

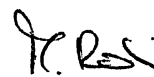
Le Président



Christian MONGENET



La Secrétaire



Monique ROBIN